



ATLAS DE PAYSAGES DES PAYS DE LA LOIRE

- **Comité Départemental N°1**
- **Définition des sous-unités paysagères
Maine-et-Loire**
- **24/06/14**



EMANENCE
FORMATION · CONSEIL · RECHERCHE
EN RESSOURCES HUMAINES



AQUALAN



ALTHIS

**urban
ism**

SARL URBANism | Innovation au Service de nos Métiers



Terres Neuves
Analyse et Valorisation des Territoires



VU D'ICI
PAYSAGE & URBANISME

ORDRE DU JOUR

- Présentation de la démarche
- Rappel de définitions
- Présentation de la carte des unités paysagères
- Principe de définition d'une unité paysagère
- Cadre du travail en séance



Rappel de définitions

Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères.

Dans les Atlas de paysages, les unités paysagères sont identifiées à l'échelle du 1:100 000 ; elles correspondent à l'expression « paysage donné » employée dans la Convention Européenne du Paysage.

Les sous-unités paysagères sont les subdivisions des unités paysagères. Ces subdivisions se justifient par des variations des composants paysagers, variations liées à la morphologie, à la fonctionnalité, à l'usage ou une différenciation à une échelle moindre.

Les sous-unités paysagères, éventuellement identifiées à l'échelle de l'Atlas, peuvent permettre de faire le lien avec les inventaires paysagers réalisés à des échelles plus fines, notamment dans le cadre des SCoT ou PLU .

Présentation des unités régionales

Carte des unités paysagères des Pays de la Loire

Unités paysagères

Unités paysagères

- 1 Les marches entre Maine et Bretagne
- 2 Le bocage de la Haute Mayenne
- 3 Les corniches des Alpes Mancelles et des Avoalors
- 4 La forêt de Perseigne et campagne d'Alençon
- 5 Les vallées du pays de Laval
- 6 L'agglomération lavalloise
- 7 Le bas Maine
- 8 Les collines du Maine
- 9 La campagne de Conlie
- 10 Les champagnes ondulées sarthoises
- 11 Les balcons de la Sarthe
- 12 Les plaines d'Alençon et du saosnois
- 13 Les vallées et buttes boisées de Bonnétable
- 14 Le perche sarthois et l'Huisne
- 15 L'agglomération mancelle
- 16 Les clairières entre Sarthe et Loir
- 17 Le plateau calaisien
- 18 Les gâtines tourangelles
- 19 La vallée du Loir
- 20 Les vallées du Haut-Anjou
- 21 Le bocage du Haut Anjou
- 22 Les marches entre Anjou et Bretagne
- 23 Les vallées des marches de Bretagne
- 24 Les marais de Vilaine
- 25 Le bocage du sillon de Bretagne
- 26 Les contreforts ligériens vers l'Erdre et le segréen
- 27 L'agglomération angevine
- 28 Le Baugeois
- 29 Le val d'Anjou
- 30 La Loire des promontoires
- 31 L'agglomération nantaise
- 32 La Loire estuarienne
- 33 Les marais de Brière
- 34 La presqu'île guérandaise
- 35 Le Saumurois
- 36 Les coteaux du Layon et de l'Aubance
- 37 Les bocages vendéens et maugeois
- 38 Le plateau viticole de Sèvre et Maine
- 39 Le bassin de Grandlieu
- 40 Le bocage rétro-littoral
- 41 La côte bretonne méridionale
- 42 La côte vendéenne
- 43 Le marais breton vendéen
- 44 Le haut bocage Vendéen
- 45 Les marches du Bas Poitou
- 46 Le bocage du Lay et de la Vendée
- 47 L'agglomération yonnaise
- 48 La plaine du Bas Poitou
- 49 Le marais poitevin

Limites départementales

Occupation du sol

- Bâti
- Zone d'activités
- Carrière, décharge
- Broussailles
- Forêt
- Vigne, verger
- Marais salant
- surfaces en eau
- Réseau routier
- Réseau hydrographique
- Future ligne SNCF Le Mans-Rennes
- Voies ferrées

Altitude en mètre

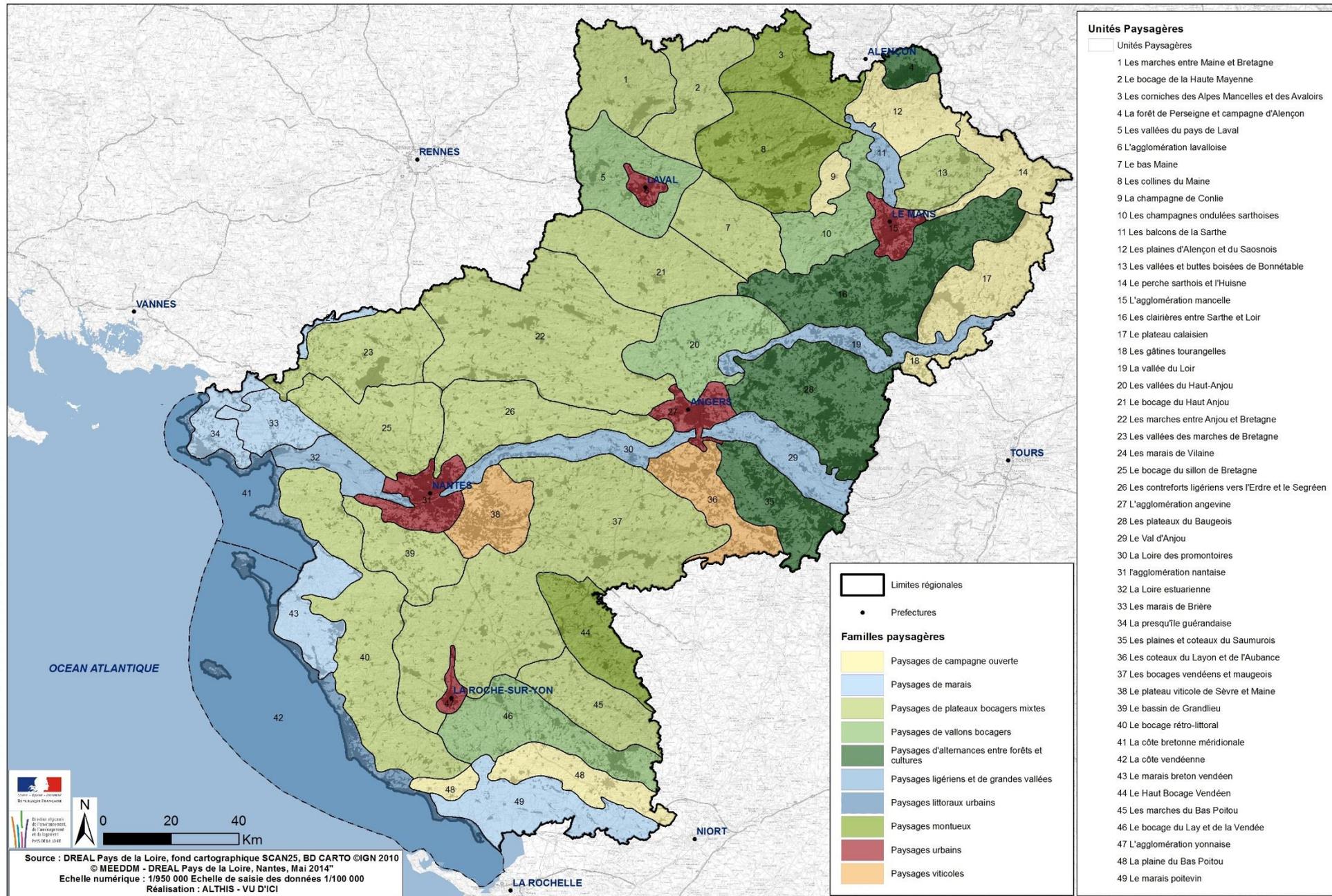
- 416
- 318
- 219
- 121
- 22
- 76



0 10 20 30
Kilomètres

Présentation des familles géographiques

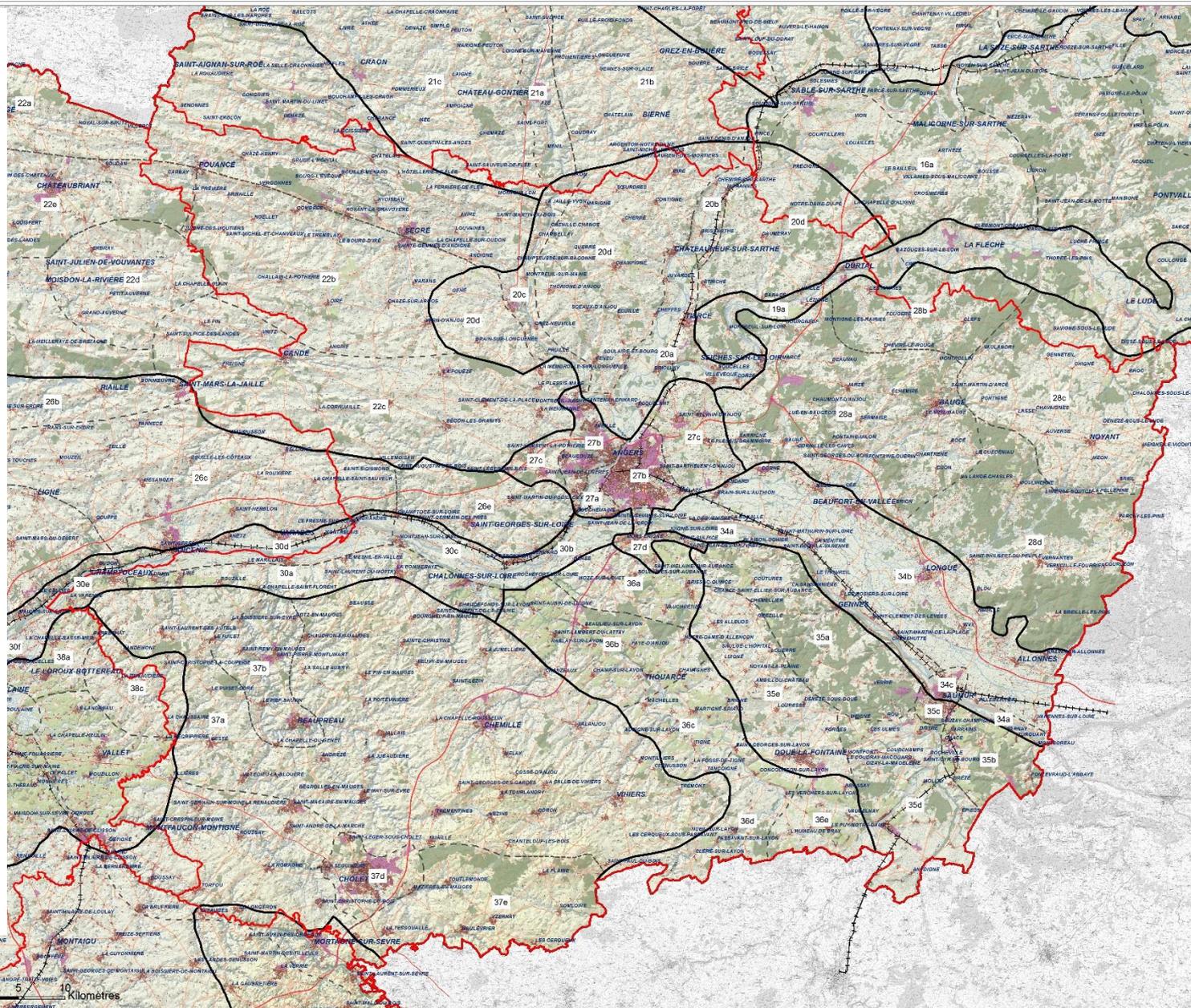
Carte des familles géographiques des unités paysagères des Pays de la Loire



Présentation des unités paysagères départementales

Carte des unités paysagères du département du Maine-et-Loire

- 19- La vallée du Loir
- 20- Les vallées du Haut Anjou
- 21- Le bocage du Haut Anjou
- 22- Les marches entre Anjou et Bretagne
- 26- Les contreforts ligériens vers l'Erdre et le segréen
- 27- L'agglomération angevine
- 28- Les plateaux du Baugeois
- 34- Le val d'Anjou
- 30- La Loire des promontoires
- 35- Les plaines et coteaux du Saumurois
- 36- Les coteaux du Layon et de l'Aubance
- 37- Les bocages vendéens et maugeois
- 38- Le plateau viticole de Sèvre et Maine



Source : DREAL Pays de la Loire, fond cartographique SCAN25, BD CARTO, BD TOPO ©IGN 2010
 © MEDDE - DREAL Pays de la Loire, Nantes, mai 2014
 Réalisation : ALTHIS - VU D'Ici

Les paysages ligériens et de grandes vallées



19 - La vallée du Loir :

Si sa vallée est véritablement très large et marquante, le Loir est une rivière mystérieuse et finalement peu visible, que l'on croise au détour d'un bourg, d'une ville souvent marqué par un riche patrimoine (La flèche, le Lude, Château du Loir...). Le fond de vallée souvent densément végétalisé et fermé. Des coteaux viticoles et arboricoles affirmés marquent l'horizon de ces paysages valléens.

34 - Le val d'Anjou :

Véritable polder fluvial, le Val d'Anjou présente une organisation en bandes parallèles très lisibles. Véritable charnière dans ce paysage la levée ligérienne est le site privilégié d'observation du fleuve et de la plaine cultivée et horticole. Cette unité se caractérise par une forte harmonie architecturale et un riche patrimoine dans la ligné des châteaux de la Loire (Saumur...). L'ampleur du val, délimité par des coteaux dissymétriques et éloignés, lui confère une échelle impressionnante plus ou moins perceptible du fait du bocage ligérien qui cloisonne la plaine de l'Authion.

30 - La Loire des promontoires :

Dans son arrivée dans le massif armoricain, la vallée ligérienne est moins large qu'en amont d'Angers ce qui donne plus d'importance au dialogue de coteau à coteau. Ces derniers plus marqués offrent de véritables belvédères permettant d'apprécier toute l'amplitude des paysages ligériens avec ses îles habitées.

- **Des paysages de forte valeur patrimoniale**
- **Des paysages à dominante horizontale, importance des jeux visuels au fil de l'eau ou des prairies**
- **Des coteaux marquants, structurant le paysage**

Vu d'ici



Paysages de vallons bocagers



20 - Les vallées du Haut-Anjou :

Très proche en ambiances de l'unité paysagère du bocage du Haut Anjou, elle s'en distingue par la confluence des trois vallées (Mayenne-Sarthe-Loir) qui amène outre des jeux de covisibilités spécifiques des ambiances de prairies bocagères humides (avec les Basses Vallées d'Anjou) et des paysages horticoles (vergers...).

- Des paysages de bocage au maillage de haies plus ou moins dense
- Un relief très « moutonné » dominé par la succession des vallons
- Des paysages d'alternance
- Un habitat dispersé intégré au cadre végétal

Vu d'ici



Paysages de plateaux bocagers mixtes



21 - Le bocage du Haut Anjou :

Ce grand plateau bocager quasi plan et incisé par son réseau hydrographique fait la transition notamment par la typologie architecturale entre l'Anjou et la Mayenne. La maille bocagère y est souvent très distendue voir a disparu dans certains secteur ce qui dégage de larges panoramas sur le secteur.

22 - Les marches entre Anjou et Bretagne :

Cette unité paysagère se distingue par un relief aux orientations (nord ouest/sud est) très marquées qui structurent fortement le paysage : vallées parallèles, jeux de covisibilités entre les crêtes et maille bocagère orienté.

26 - Les contreforts ligériens vers l'Erdre et le Segréen :

Ce plateau bocager est aujourd'hui très ouvert notamment au sud (à l'appui des grandes infrastructures) et les réseaux de haies les plus denses se concentrent sur les vallons secondaires qui débouchent sur le Val de Loire ou le Val d'Erdre.

37 - Les bocages vendéens et maugeois :

C'est l'une des plus vastes unités paysagères de la région, non seulement en raison de la continuité des ambiances sur ce territoire mais aussi en raison d'une véritable identité culturelle historique. Le bocage y est globalement très ouvert sauf dans les vallées encaissées où la maille bocagère se resserre et crée des ambiances beaucoup plus intimistes. Très drainé par les infrastructure, ce paysage est marqué par un fort dynamisme économique et résidentiel.

- Des paysages de bocage au maillage de haies plus ou moins dense
- Un relief de plateau ondulé plus ou moins incisé par le réseau hydrographique
- Des paysages d'alternance
- Un habitat dispersé intégré au cadre végétal

Vu d'ici





27 - L'agglomération angevine :

Agglomération de confluence, Sarthe, Mayenne, Loir, La Maine et la Loire, le paysage angevin est à la croisée de la Maine et du sillon ardoisier qui marque la silhouette urbaine par le Château et les flèches de la cathédrale. Elle est aussi à l'articulation de nombreuses unités paysagères très contrastées : le Baugeois, le Saumurois, le val d'Anjou, les coteaux du Layon et de l'Aubance, les marches entre Anjou et Bretagne, les contreforts ligériens vers l'Erdre et le Segréen. Ville construite autour de l'eau et contrainte par l'eau, l'agglomération s'étire aujourd'hui sur les plateaux à l'ouest et à l'est à l'appui des grands axes ainsi qu'au sud avec la contrainte des zones viticoles.

- Une implantation historique liée à l'eau, une géographie encore présente
- Un paysage densément urbanisé induisant une échelle de perception limitée
- « Côté pile », quelques silhouettes spécifiques et identitaires notamment des cœurs historiques
- « Côté face », banalisation des paysages sur les zones d'extension des agglomérations et des entrées de ville, impact majeur des infrastructures

Vu d'ici





28 - Les plateaux du Baugeois :

Les clairières se caractérisent principalement par de larges ondulations, soulignées par le patchwork des couleurs et textures des champs (aussi bien au niveau de la terre qu'au niveau des cultures) qui dessinent des lignes douces et souples mais aussi par quelques haies bocagères, de qualité et densité variable. Évènement topographique instaurant une dynamique physique et visuelle, les vallées du Baugeois sont densément végétalisées notamment par de grandes peupleraies. On distinguera particulièrement la grande clairière ouverte du Noyantais qui répond à celle du Savignéen sur le département voisin.

35 - Les plaines et coteaux du Saumurois :

La large bande d'ondulations boisées est animée de clairières agricoles et/ou viticoles, et parfois urbanisées. Ces clairières offrent des paysages agréables, vallonnés, d'échelle humaine. Généralement cultivées (céréaliculture), elles sont ponctuées par un habitat ancien de caractère accompagné de quelques arbres et offrent parfois des trésors architecturaux. Ponctuellement, vignobles et arboriculteurs se sont implantés, diversifiant l'ambiance de ces clairières. Au sud la plaine ouverte du Douessin contraste fortement avec les ces ambiances forestières des contreforts ligériens.

- **Une alternance entre paysages fermés et semi-ouverts**
- **Effets de lisières des forêts et bois**
- **Le mystère des ambiances boisées**



36 - Le vignoble du Layon et de l'Aubance :

S'appuyant sur une faille géologique de direction armoricaine, la vallée du Layon développe ses paysages viticoles en terrasses sur ses coteaux alors que les vignobles de l'Aubance s'étirent un peu plus sur les plateaux.

38 - Le plateau viticole de Sèvre et Maine :

Plateau viticole entaillé de vallées bocagères boisées, cette unité paysagère présente un patrimoine spécifique italianisant lié à l'influence clissonnaise. Les pressions urbaines sont notamment liées à la proximité de l'agglomération nantaise mais aussi à l'effet catalyseur de l'axe rapide Nantes-Cholet.

- Un terroir avant d'être un paysage
- Des coteaux viticoles, composant des paysages ouverts, couverts de lignes graphiques constituant des paysages à l'échelle du monumental
- Un patrimoine bâti remarquable qui ponctue ces paysages
- Des ambiances paysagères contrastées

Vu d'ici



Principe de travail sur les sous-unités paysagères

Répartition en 3 groupes autour de la carte départementale des unités paysagères validées et des sous-unités paysagères proposées:

1. Travail sur les éléments de caractère de l'unité et surtout sur les éléments particuliers qui distinguent l'unité (à l'appui de la grille)
2. Vérification des limites proposées pour les sous unités (proposition de limites alternatives éventuelles)
3. Proposition d'une dénomination alternative si besoin pour la sous unité
4. Mise en commun finale

